

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
250^{ème} REUNION
TRIPOLI, GRANDE JAMAHIRIYA ARABE
LIBYENNE POPULAIRE SOCIALISTE
30 NOVEMBRE 2010

PSC/AHG/3(CCL)
Original: Anglais

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION
AU SOUDAN ET LES ACTIVITES DU GROUPE DE MISE EN ŒUVRE
HAUT NIVEAU DE L'UNION AFRICAINE SUR LE SOUDAN

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION AU
SOUDAN ET LES ACTIVITES DU GROUPE DE MISE EN ŒUVRE HAUT
NIVEAU DE L'UNION AFRICAINE SUR LE SOUDAN**

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 207^{ème} réunion, tenue à Abuja, au Nigeria, le 29 octobre 2009, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil m'a demandé de mettre en place le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan. Le Groupe a été créé avec un mandat initial d'un an pour aider à la mise en œuvre de tous les aspects des recommandations du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour (GUAD), ainsi que pour assister les Parties soudanaises dans la mise en œuvre de l'Accord de Paix Global (CPA), la transformation démocratique du Soudan et les négociations sur les arrangements post-référendaires, et faciliter la coordination de l'engagement de l'Afrique au Soudan. Conformément, au mandat qui lui a été donné, le Groupe a décidé de répondre à cinq questions majeures au Soudan. Celles-ci se présentent comme suit : (a) la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du GUAD, (b) la mise en œuvre du CPA, (c) la transformation démocratique, (d) les négociations sur les arrangements post-référendaires, et (e) la coordination de l'engagement régional et international au Soudan.

2. A la suite d'une mission au Soudan, effectuée du 11 au 16 décembre 2009 et au cours de laquelle il a consulté les dirigeants des Parties soudanaises, tant au sein qu'en dehors du Gouvernement, le Groupe a préparé un projet de Programme d'Action, et ce sur la base des demandes qui lui ont été adressées dans le cadre de son rôle de facilitation. Au cours d'une deuxième mission au Soudan, effectuée en janvier 2010, le Groupe a finalisé son Programme d'Action, et l'a présenté aux Parties pour recueillir leurs observations.

II. DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GUAD SUR LE DARFOUR

3. Le Groupe continue d'être guidé par le mandat clair qui lui a été donné, à savoir examiner les trois principaux piliers de la paix, de la réconciliation et de la justice dans le contexte du Darfour. De l'avis du Groupe, les objectifs de paix, de justice et de réconciliation au Darfour sont interconnectés, interdépendants et aussi souhaitables les uns que les autres. Ils doivent être poursuivis d'une manière compatible avec la promotion de la transformation démocratique et socio-économique au Soudan. La crise du Darfour ne peut trouver de solution que dans le cadre d'un règlement global de la crise nationale soudanaise.

4. Le Programme d'Action du Groupe comprend des mesures pour la mise en œuvre des recommandations du GUAD sur le Darfour. Pour l'essentiel, celle-ci concernent l'ordre du jour et le processus de médiation mené par le Médiateur en chef conjoint UA-Nations unies, même si certaines d'entre elles requièrent une action unilatérale du Gouvernement du Soudan (GoS), ou une action conjointe entre le GoS et l'Opération hybride UA-Nations unies au Darfour (MINUAD). Le Programme d'Action du Groupe pour le Darfour est étroitement coordonné avec la MINUAD et le Représentant spécial conjoint UA- Nations unies, Ibrahim Gambari.

5. En mars 2010, le Groupe a reçu une réponse du GoS sur le Programme d'Action proposé. Dans cette réponse, le Gouvernement soudanais a réitéré son engagement à coopérer avec le Groupe. Après les élections d'avril 2010, le Groupe a rencontré le Président et le Vice-Président, et a convenu avec eux d'actions spécifiques portant sur les mesures unilatérales à prendre par le Gouvernement du Soudan aux fins d'améliorer la sécurité, la mise en place de mécanismes devant permettre de faire progresser la stratégie, de justice et de réconciliation au Darfour, et la tenue de la Conférence Darfour-Darfour, et ce dans le cadre d'un processus politique inclusif et global devant aboutir à un Accord Politique Global pour le conflit soudanais au Darfour.

De la Paix et de l'Accord Politique Global

6. Le rapport du GUAD a clairement établi que la population du Darfour exige un processus politique inclusif devant mener à un Accord Politique Global. Dans ce processus, les communautés, groupes et parties concernés auraient tous une représentation à la négociation dont ils seraient des acteurs à part entière. L'ordre du jour comprendrait la paix, la justice et la réconciliation, ainsi que la place du Darfour au sein de l'ensemble soudanais. Le processus de négociation d'un cessez-le feu et d'un règlement politique avec les Mouvements armés d'opposition devrait constituer un élément de ce processus. Rien de significatif ne s'est passé au cours des douze mois écoulés qui puisse justifier une reconsidération par le Groupe de cette position fondamentale.

7. L'objectif déclaré du rapport du GUAD était de parvenir à un Accord Politique Global avant les élections générales d'avril 2010. Cependant, aucun engagement à appuyer un tel processus n'est venu du Gouvernement du Soudan jusqu'après les élections. En outre, au cours de cette période, le processus de paix de Doha a, pour l'essentiel, porté sur le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (MJE), et sa principale réalisation a été un Accord de cessez-le feu et un Accord-cadre avec le MJE, signé en février 2010. Le Groupe s'est félicité de la conclusion de l'Accord avec le JEM, mais a également noté que sa portée limitée, tant en ce qui concerne la participation au processus que les questions abordées, avec l'exclusion des aspects liés à la justice et à la réconciliation, ne permettait pas d'ouvrir la voie au règlement inclusif et global requis. Le Groupe a également salué l'Accord intervenu peu de temps après avec le Mouvement pour la Liberté et la Justice (LJM), mais a noté que la démarche consistant à conclure des accords séparés avec différents Mouvements armés n'est certainement pas la meilleure façon de parvenir à un accord de paix.

8. A la lumière de ce qui précède, le Groupe a proposé, lors de la réunion inaugurale du Forum consultatif sur le Soudan, tenue à Addis Abéba le 8 mai 2010, d'opérer une distinction entre 'processus de paix' et 'processus politique'. Le processus de paix vise à mettre un terme aux hostilités entre les belligérants, alors que le processus politique est un exercice plus large, impliquant tous les groupes politiques et ayant pour objectif la conclusion d'un Accord Politique Global. Les deux processus sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

9. Du 22 au 25 mai 2010, le Président du Groupe a visité l'Etat du Qatar, rencontrant à cette occasion l'Emir et le Ministre des Affaires étrangères. Lors des discussions, le Président du Groupe a réitéré son appréciation de l'engagement des autorités qataries en faveur du

processus de paix au Darfour, et souligné l'importance que revêt une stratégie coordonnée reposant tout à la fois sur le processus de paix à Doha et le processus politique au Darfour. Dans l'intervalle, le MJE a suspendu sa participation aux pourparlers de Doha. En conséquence, le seul Mouvement armé à continuer à participer aux pourparlers est le LJM. La Médiation a également organisé une consultation avec la société civile du Darfour. Tout en se félicitant de la contribution des acteurs de la société civile au processus, le Groupe a observé que ce type de consultation ne devrait pas être considéré comme un substitut au processus de négociation inclusif tel qu'envisagé dans le rapport du GUAD.

10. Le Groupe s'est rendu en Libye, du 18 au 20 septembre 2010, où il a rencontré le Frère Guide, Muammar Ghaddafi. Il s'est également entretenu avec le Dr Khalil Ibrahim, Président du MJE. Lors de cette réunion, le Dr Khalil a exprimé son intention de retourner à Doha dans le seul but d'exiger que le format de la négociation soit modifié, y compris un changement de lieu, et de pouvoir revenir au Darfour, condition préalable à son engagement dans toute négociation.

11. Peu de temps avant la réunion du Forum consultatif sur le Soudan tenue à Addis Abéba, le 6 novembre 2010, la Médiation a annoncé un autre calendrier, avec l'intention de conclure les pourparlers de Doha en décembre. Compte tenu des appréhensions qui entourent le référendum au Sud Soudan, le Groupe a estimé qu'il est vital d'éviter un vide politique au Darfour, particulièrement en ce moment crucial dans l'histoire du Soudan. En conséquence, l'UA et les Nations unies ont décidé que les préparatifs pour le processus politique au Darfour, sous les auspices du Groupe et de la MINUAD, en partenariat avec l'Etat du Qatar, devraient commencer dès que possible, avec un lancement officiel en décembre, au cours duquel le document final de Doha devrait être présenté et servir de base pour les discussions. En tout état de cause, à l'heure qu'il est, il n'est plus possible de conclure le processus politique au Darfour avant la fin de l'année 2010. Toutefois, le Groupe a proposé qu'un processus crédible soit d'ores et déjà mis en route au Darfour, avec pour objectif la conclusion d'un accord inclusif au début de l'année 2011.

De la Justice et de la Réconciliation

12. Dans son rapport, le GUAD s'est prononcé en faveur d'une Stratégie de Justice et de la Réconciliation pour le Darfour, qui englobe une série d'interventions visant à renforcer l'obligation de rendre compte et à consolider la paix. Il s'agit, notamment, de la création d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation, du renforcement du système judiciaire national, et de la création d'une Cour hybride pour juger ceux qui portent une responsabilité particulière dans les crimes commis au Darfour.

13. Le GUAD a souligné que la justice et la réconciliation sont intimement liées et, comme telles, devraient être abordées et mises en œuvre avec cette réalité à l'esprit. Tout en recommandant l'inscription de la question de la justice et de la réconciliation à l'ordre du jour des pourparlers politiques devant mener à un Accord Politique Global, le GUAD a également insisté sur le fait que nombre de ses recommandations, en particulier celles relatives au renforcement du système de justice pénale, pourraient, devraient commencer à être mises en œuvre par le Gouvernement de façon unilatérale. Le Groupe a donc initié des discussions avec le Gouvernement, afin qu'il agisse dans ce sens. Le Groupe continuera à

travailler avec le Gouvernement du Soudan et la population du Darfour pour faciliter la mise en œuvre, de façon crédible, de mesures de justice et de réconciliation qui contribueront à la promotion durable de la paix au Darfour.

De la Sécurité

14. Dans son analyse de la situation, le GUAD a estimé que le conflit armé entre les Forces armées soudanaises et les Mouvements armés du Darfour ne constitue pas la principale source de violence meurtrière au Darfour. Entre autres causes de l'insécurité, il convient de citer les affrontements intertribaux (surtout parmi les tribus arabes), le banditisme, les affrontements entre les Mouvements et le comportement indiscipliné des milices, groupes paramilitaires et autres forces alignés sur le Gouvernement du Soudan. C'est dire donc qu'un cessez-le-feu entre le Gouvernement soudanais et les rebelles, même s'il constitue un élément essentiel d'un accord global, ne suffira pas à enrayer l'insécurité au Darfour. En conséquence, le Groupe a exhorté le Gouvernement soudanais à prendre des mesures unilatérales visant à promouvoir la stabilité et la sécurité au Darfour.

15. Le Mémoire présenté par le Groupe au Gouvernement soudanais, le 18 janvier 2010, comprend des mesures unilatérales spécifiques sur la sécurité, y compris le renforcement de l'organisation des services de police communautaire dans les camps de personnes déplacées, (et ce en partenariat avec la MINUAD), l'imposition de la discipline au sein des groupes paramilitaires, l'accélération de l'intégration des éléments des Mouvements armés signataires, l'encouragement d'accords intertribaux, et l'adoption de mesures visant à renforcer l'efficacité de la MINUAD. Ces recommandations ont été soumises de nouveau au Gouvernement soudanais en avril 2010.

16. La coordination étroite et efficace entre les différents segments du Gouvernement soudanais constitue une des conditions préalables à une stratégie sécuritaire efficace pour le Darfour. Le Groupe a donc salué l'initiative prise par le GoS de mettre au point une stratégie unifiée pour le Darfour impliquant tous les institutions gouvernementales, tant au niveau central qu'à celui des Etats fédérés, comme une étape essentielle vers la conception et la mise en œuvre d'un plan de sécurité.

17. En outre, un plan de sécurité global pour le Darfour exige la prise en charge des facteurs sociaux et économiques qui contribuent à l'insécurité. Dans le cas du Darfour, ces facteurs comprennent l'absence d'opportunités économiques, la dégradation de l'environnement, la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, la justice, la réconciliation et l'octroi d'indemnités. La réponse à ces questions exige un engagement politique et financier de la part du Gouvernement soudanais, mais également une stratégie internationale d'assistance qui aille au-delà d'une approche strictement humanitaire pour inclure des programmes de restauration des moyens de subsistance, le développement, l'extension des services et la réhabilitation de l'environnement naturel.

18. Le 26 août 2010, le Groupe a organisé une réunion sur la sécurité, impliquant le Gouvernement du Soudan, la MINUAD et le Gouvernement des Etats-Unis. Lors de cette rencontre, le Gouvernement du Soudan a exposé son projet de stratégie de sécurité, cependant que la MINUAD et l'Envoyé spécial des Etats-Unis ont présenté les rôles

respectifs qu'ils pourraient jouer et les contributions qui seraient les leurs. Cette rencontre a été suivie d'ateliers opérationnels auxquels ont pris part le Gouvernement soudanais et la MINUAD, pour convenir des détails de mise en œuvre de la stratégie de sécurité. Ces initiatives sont intervenues dans un contexte marqué par la détérioration de la sécurité au Darfour, situation qui met encore davantage en relief l'opportunité de la stratégie et l'urgence de sa mise en œuvre effective.

19. Le Groupe demeure convaincu qu'un plan global de sécurité, mis en œuvre par les autorités fédérales et les Etats fédérés, en partenariat avec la MINUAD, et soutenu par les donateurs internationaux, constitue une composante intégrale des efforts visant à assurer la sécurité des citoyens soudanais au Darfour. Le Groupe continuera d'assister le Gouvernement du Soudan dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une telle stratégie.

III. DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX GLOBAL (CPA)

20. Les Parties ont demandé au Groupe d'assurer le suivi de questions clés liées à la mise en œuvre du CPA, y compris la finalisation de la délimitation et de la démarcation de la frontière intérieure Nord-Sud, la mise en place des Commissions pour les Referenda au Sud-Soudan et à Abyei, et d'autres questions en suspens. Le Groupe se tient informé de l'évolution de ces questions, et a, en tant que de besoin, offert ses bons offices.

21. Toutes les activités du Groupe relatives au CPA sont menées en étroite coordination avec la Mission des Nations unies au Soudan (MINUS) et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Hailé Menkerios. Le Groupe a rencontré les représentants de l'IGAD et de la Ligue des Etats arabes, les Envoyés spéciaux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de l'Union européenne et de la Norvège, et interagit régulièrement avec le Président de la Commission de l'Evaluation et du Bilan (AEC) du CPA, afin de s'assurer que ses activités sont entièrement coordonnées avec les efforts existants d'appui à la mise en œuvre du CPA.

De la Commission du Référendum au Sud Soudan

22. Le Groupe a suivi de près les mesures prises par les Parties pour la mise en place de la Commission du Référendum au Sud-Soudan (SSRC). Il a, à plusieurs reprises, exhorté les Parties à accélérer la création et le fonctionnement de la SSRC pour que le référendum se tienne à date échue et de manière crédible. Le Groupe a déploré que la SSRC n'ait été mise en place que le 28 juin, ce qui ne lui laisse qu'un temps très limité pour s'acquitter effectivement des tâches prévues et organiser un référendum crédible selon le calendrier prévu par le CPA.

23. Au mois d'août, la mise en place de la SSRC a connu une impasse liée à la nomination de son Secrétaire général. A la source du différend entre les Parties sur cette question, se trouvait l'étendue des pouvoirs exécutifs de la personne qui serait nommée comme Secrétaire général de la SSRC. Le 18 août, le Groupe a adressé un Mémoire à la Présidence pour recommander la répartition des pouvoirs exécutifs du Secrétariat entre quatre positions, à savoir le Secrétaire général, un Secrétaire général adjoint, un chef des opérations du référendum, et un chef adjoint du bureau des opérations du référendum. Les

détails de cette proposition ont été formulés en consultation avec la MINUS. Les propositions ont été discutées et adoptées lors d'une réunion à la Présidence, le 3 septembre 2010, permettant ainsi la poursuite de la formation du Secrétariat de la SSRC et le lancement de la planification opérationnelle du référendum.

24. Du fait des retards enregistrés dans la formation et l'opérationnalisation de la SSRC, le calendrier pour le déroulement du référendum, tel que prévu dans la Loi référendaire, a dû être écourté. La période d'inscription des électeurs et de finalisation de la liste électorale sera considérablement plus courte que prévu. Le Groupe est d'avis qu'aucun effort ne doit être épargné pour que le référendum ait lieu comme prévu, le 9 janvier 2011, et qu'il est de la plus haute importance que le référendum se déroule d'une manière tout à fait crédible. A cette fin, il est important que le Gouvernement fournisse à la SSRC tout le soutien nécessaire pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

Du Code de Conduite pour les Referenda et des Consultations populaires

25. Le Groupe estime qu'il est non seulement essentiel que les referenda et les Consultations populaires soient menés d'une manière techniquement convenable, mais également de créer des conditions favorables à une campagne libre et régulière, étant entendu que les électeurs et autres acteurs devront être bien informés sur la nature et la portée des choix qu'ils feront. Le Groupe a donc élaboré un Code de conduite à l'intention de toutes les parties prenantes pour les referenda, ainsi que pour les Consultations populaires prévues dans les Etats du Nil Bleu et du Sud Kordofan.

26. Les principaux Partis politiques soudanais, y compris le Mouvement pour la Libération du Soudan (SPLM) et le Parti du Congrès populaire (NCP), ont souscrit au Code de conduite, qui contient des dispositions pour la création de Conseils des Partis politiques (PPCs) et d'organes alternatifs de surveillance, à travers lesquels les signataires du Code peuvent réguler leur conduite et travailler ensemble pour promouvoir l'éducation civique. Au Sud Soudan, le Groupe a travaillé avec les Parties pour établir un PPC, qui a élaboré un plan d'action visant à étendre ses activités à travers le Sud et à faciliter la coopération avec les organisations de la société civile qui ont signé le Code de conduite. Des efforts sont également entrepris au Nord pour créer des structures similaires en vue de soutenir l'éducation civique et d'assurer que les processus relatifs aux referenda seront conduits de façon paisible.

De la frontière Nord-Sud

27. Le Groupe a accordé une attention particulière à la question de la frontière Nord-Sud, et a été informé dans le détail des différents aspects du problème par le Président et le Vice-Président du Comité technique *ad hoc* pour la démarcation de la frontière Nord-Sud. Le Groupe, en étroite consultation avec la MINUS, a examiné les questions relatives aux zones frontalières non encore résolues. A plusieurs reprises, le Groupe a exhorté le Comité technique *ad hoc* et les Parties à finaliser, dès que possible, le rapport sur les régions contestées, afin que les problèmes en suspens puissent être résolus au niveau de la Présidence.

28. Les désaccords entre les Parties concernent, essentiellement, quatre zones le long de la frontière commune, pour lesquels les documents disponibles donnent lieu à des interprétations divergentes sur la localisation de la frontière à l'indépendance, le 1^{er} janvier 1956. En outre, les Parties ne se sont pas entièrement accordées sur le processus de démarcation de la frontière sur le terrain, en particulier sur le rôle des Nations unies dans cet exercice. Devant l'impossibilité de parvenir à un accord sur ces questions, ou même sur la manière d'articuler leurs désaccords, le Président et le Vice-Président du Comité avaient commencé à élaborer des rapports séparés pour soumission à la Présidence aux fins de décision.

29. Lors de la rencontre avec le Président et le Vice-Président de la Comité, qui a eu lieu le 8 août 2010, le Groupe appris avec préoccupation qu'un débat de procédure sur les modalités de soumission des rapports à la Présidence avait, une nouvelle fois, retardé l'achèvement des travaux du Comité. Le Groupe a alors proposé de recevoir les rapports et de les remettre lui-même à la Présidence. Le Vice-Président a immédiatement remis son rapport, tandis que le Président a demandé quelques jours supplémentaires pour recevoir les observations des membres du Comité. Par la suite, le Président du Comité a présenté son rapport directement à la Présidence.

30. Dans son Mémoire à la Présidence du 18 août, le Groupe a instamment prié cet organe d'accélérer la présentation des rapports, afin de parvenir rapidement à une décision sur l'emplacement de la frontière. En outre, le Groupe a proposé une formule pour la démarcation avant que la CPA ne vienne à terme, le 9 juillet 2011.

31. Le Groupe a, de nouveau, à sa demande, rencontré le Président du Comité à Khartoum, le 21 septembre, découvrant à cette occasion que le processus de démarcation physique de la frontière avait, encore une fois, été retardé en raison de désaccords sur des questions techniques entre les membres du Comité. Au cours des négociations entre partis abouti à l'accord-cadre en Novembre, les Parties ont convenu d'une démarcation accélérée de la frontière, dans tous les domaines dans lesquels un accord avait été conclu, les engagements parallèles à la démarcation de la frontière et à la tenue du référendum sur le temps, et à une procédure pour le règlement du statut des cinq domaines restants avant la fin de la période intérimaire. Le Comité suivra de près la mise en œuvre du présent Accord.

Des Etats frontaliers

32. Les Parties ont demandé au Groupe de prêter une attention aux dix Etats limitrophes de la frontière intérieure Nord-Sud. Les Etats dont il s'agit seront le plus affectés par un vote en faveur de la séparation au Sud Soudan. En outre, deux de ces Etats (Sud Kordofan et Nil bleu) sont situés au Nord du Soudan, mais comprennent d'importantes minorités qui sont ethniquement et politiquement affiliées au Sud Soudan.

33. Le Groupe a participé à la Conférence inaugurale des Gouverneurs des Etats frontaliers, à Kadugli, dans l'Etat du Sud du Kordofan, les 27 et 28 février. Le thème de la Conférence était *tamazuj* ou «brassage», et les principaux sujets de discussion portaient sur les projets d'infrastructures devant relier les Etats, l'usage des ressources naturelles communes, ainsi que sur une stratégie sécuritaire commune. Ces mesures constituent un

mécanisme important de prévention des conflits et de renforcement de la confiance en cas de tensions le long de la frontière. Le Groupe a également participé au deuxième Forum des Gouverneurs, qui s'est tenue à Aweil, dans l'Etat du Nord de Bahr al Ghazal, les 14 et 15 juillet. Par la suite, le Groupe a visité, pendant les mois de juillet et d'août, Ad Damazin (Etat du Nil bleu), Kadugli (Etat du Sud Kordofan), Bentiu (Etat de l'Unité) et Malakal (Etat du Nil supérieur), afin de s'entretenir avec les dirigeants de ces Etats et, d'encourager la coopération transfrontalière. Le Groupe a commissionné des experts pour étudier les options qui s'offrent pour une "frontière souple", qui serait gérée de manière à causer un minimum de perturbations sur la vie et les moyens de subsistance des personnes et communautés qui vivent des deux côtés de la frontière, et qui permettrait d'exploiter les ressources se trouvant des deux côtés de la frontière.

Des Consultations populaires

34. Le Groupe considère le processus de Consultations populaires dans les Etats du Sud Kordofan et du Nil Bleu, non seulement comme étant une composante intégrale du CPA, mais aussi comme un exercice important en vue du développement de nouveaux modèles de gouvernance, qui soient plus équitables, consultatifs et inclusifs et qui pourraient être étendus au reste du Soudan. Pendant vingt ans, ces deux Etats ont été sur la ligne de front dans la guerre qui a opposé le GoS et le SPLM, et abritent des communautés importantes, avec des identités ethniques marquées et qui ont été politiquement affiliées au SPLM. Nulle part ailleurs dans Soudan post le CPA, les processus de réconciliation, d'intégration de communautés autrefois hostiles les unes aux autres et de développement d'un mode de gouvernance fondé sur l'unité dans la diversité ne se posent avec une acuité aussi grande. L'intégrité du processus de Consultations populaires et le respect de ses résultats est crucial, non seulement pour les groupes minoritaires qui vivent dans ces Etats, mais aussi pour l'ensemble du Soudan. C'est à travers ces Consultations populaires que sera véritablement testé l'attachement des acteurs politiques soudanais à un Soudan conçu comme un Etat pluri-ethnique, multi-religieux, fondé sur le principe de la pleine citoyenneté et de l'égalité ainsi que sur la justice pour tous.

35. Le Groupe s'est rendu dans l'Etat du Nil bleu, le 7 juillet, et celui du Sud Kordofan, le 11 août. Dans l'Etat du Nil Bleu, le Groupe a rencontré les autorités locales (y compris le Gouverneur Malik Aggar, un membre du SPLM, et Farah Agar, leader du NCP, ainsi que les dirigeants communautaires), et a examiné en profondeur les défis que posent et les perspectives qu'offrent le processus de Consultations populaires. Dans le Sud Kordofan, le Groupe s'est rendu à Kauda, siège de l'Administration du SPLM, ainsi que dans la capitale de l'Etat, Kadugli. Il a rencontré le Gouverneur Ahmad Haroun et d'autres responsables administratifs et communautaires. Dans le Sud Kordofan, le calendrier pour l'achèvement des Consultations populaires a pris du retard, car la reprise du recensement dans l'Etat a eu pour effet de repousser les élections pour début 2011. Une certaine incertitude persiste quant à la tenue de la Consultation populaire dans l'Etat du Nil Bleu avant le référendum, tel que stipulé par le CPA. Le Groupe suit attentivement ce processus.

D'Abyei et de la médiation du Groupe de haut niveau sur les questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA et sur les Arrangements post-référendaires

36. La question de la région d'Abyei est l'une des plus difficiles et controversée dans la mise en œuvre du CPA. Les Parties ont demandé au Groupe d'examiner la question des critères d'identification des électeurs pour le référendum sur Abyei, celui-ci étant un obstacle dans les efforts de mise en place de la Commission référendaire pour la région d'Abyei. Le Groupe s'est rendu à Abyei et dans la localité de Muglad, le centre principal pour les Misiriya, les 6 et 7 juillet 2010, et y a rencontré les responsables communautaires et des experts de la région. La nécessité de régler la question, de façon compatible avec la préservation des moyens de subsistance des populations concernées et l'accès historique aux ressources existantes, tant pour les Dinka Ngok que les Misiriya, a été soulignée par les porte-parole des deux communautés. Les dirigeants locaux ont également souligné leur longue histoire de coopération et leur volonté de parvenir à un compromis qui leur permettrait de vivre dans un esprit de bon voisinage.

37. Pour le Groupe, la question d'Abyei devrait être réglée d'une manière holistique. Un tel règlement comprendrait la mise en œuvre des Accords conclus, notamment le Protocole du CPA relatif à Abyei et ses dispositions sur la tenue d'un référendum pour permettre aux populations de la région d'Abyei, de se prononcer sur l'appartenance de la région au Kordofan (Nord du Soudan) ou à Bahr al Ghazal (Sud du Soudan), et la décision de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye sur l'emplacement de la frontière Nord de la région d'Abyei. Il prendrait également en compte, tel qu'indiqué dans le CPA, la notion d'Abyei comme «pont» entre le Nord et le Sud, les intérêts des communautés en présence et le contexte qui résultera des arrangements post-référendaires.

38. Le Groupe a prévu une réunion de haut niveau avec les représentants des Parties pour le 30 août, leur soumettant un ordre du jour qui reflète l'approche globale qu'il a adoptée. Après avoir reçu cet ordre du jour, le 25 août, les Parties ont demandé plus de temps pour se préparer. La réunion a été reportée au 7 septembre, et l'a encore été par la suite, avec la promesse faite par les Parties de résoudre la question bilatéralement. En fait, les Parties ont tout d'abord cherché à utiliser le mécanisme trilatéral de négociations facilité par les Etats-Unis afin de régler le problème d'Abyei. L'Envoyé spécial américain pour le Soudan, le Général Scott Gration, a convoqué deux réunions des Parties, la première au *Greentree Estate*, à New York, les 25 et 26 septembre, et la seconde, à Addis Abéba du 3 au 12 octobre. Ces réunions n'ont pas débouché sur un accord sur la question d'Abyei. Les Parties ont plutôt convenu que toute solution à l'impasse d'Abyei ne peut être trouvée qu'en abordant toutes les questions connexes, y compris celles en suspens dans la mise en œuvre du CPA, et les arrangements post-référendaires. Les Parties ont ainsi demandé au Groupe de lancer un processus de médiation sur toutes les questions pendantes, basé sur une approche globale et holistique, et qui impliquerait le Premier Vice-Président et le Vice-Président, à Addis Abéba, le 27 octobre.

39. Le Groupe s'est réuni à Khartoum, le 19 octobre, et a examiné cette requête. Le Groupe a décidé qu'il était plus important de s'assurer du succès des pourparlers, ce qui nécessitait une préparation adéquate et une consultation avec les Parties, plutôt que

d'adhérer à la date du 27 octobre, comme cela avait été proposé. Par conséquent, le Groupe a initié des discussions avec les Parties, parallèlement à l'exploration des options techniques qui s'offrent, et ce en s'appuyant sur l'expertise des partenaires.

40. Le 7 novembre, le Groupe a organisé une réunion des Comités politique des deux Parties afin de négocier et d'adopter l'Accord-cadre qui fixerait les paramètres au sein desquels ils pourront aborder les diverses questions pendantes relatives à la mise en œuvre du CPA, ainsi que les arrangements post-référendaires. En plus de la question d'Abyei, les questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA incluent la frontière Nord-Sud, les arrangements sécuritaires et les Consultations populaires dans les Etats du Nil Bleu et du Sud du Kordofan. Les arrangements post-référendaires comprennent la question de la citoyenneté, les accords économiques, notamment le partage du pétrole, la monnaie, les actifs et les dettes, les arrangements sécuritaires et les questions juridiques. Le Groupe a décidé que la question d'Abyei devrait être traitée au niveau du Président et du Premier Vice-Président du Soudan, parallèlement aux négociations sur l'Accord-cadre qui seront menées par les Comités politiques des deux Parties.

41. Malheureusement, la réunion prévue pour le 13 novembre avec le Président et le Premier Vice-Président n'a pu avoir lieu. Au moment de la finalisation de ce rapport, il avait été convenu que les principaux responsables politiques commenceraient des discussions intensives sur la question le 27 novembre. Dans l'intervalle, les négociations sur l'Accord-cadre se sont conclues avec succès, le 13 novembre, les Parties étant parvenues à un « Accord-cadre pour le règlement des questions pendantes relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paix Global et sur l'Avenir des Relations entre le Nord et le Sud-Soudan ». Dans cet Accord, les Parties ont reconnu que les populations du Sud et du Nord Soudan ont des liens historiques, culturels, géographiques et économiques étroits, ainsi que d'étroites relations personnelles, qui ne peuvent être rompus, quel que soit l'issue du référendum au Sud-Soudan. Dans le cas d'un vote en faveur de la sécession du Sud, les Parties se sont engagées à créer deux Etats viables, et à ne plus jamais recourir à la guerre. Les Parties se sont engagées en faveur de la promotion d'une «frontière souple», de la sécurité mutuelle, du bon voisinage, et d'une coopération économique mutuellement bénéfique. Les Parties ont également convenu de reprendre les négociations sur tous les arrangements post-référendaires, le 28 novembre 2010, et de les conduire de façon accélérée.

De la violence intercommunautaire au Sud-Soudan

42. Le Groupe a été sollicité pour à s'occuper du problème de la violence intercommunautaire au Sud-Soudan. A cet égard, le Groupe a consulté les principales parties prenantes, y compris avec le Gouvernement du Sud Soudan (GoSS). Le 31 mars, le Groupe a rencontré les dirigeants des Eglises du Soudan, à Juba, en vue de mieux cerner les contours du rôle éventuel qu'il pourrait jouer dans la résolution de ces conflits. Dans plusieurs localités du Sud Soudan, y compris Juba et Malakal, le Groupe a été informé des différents conflits communautaires qui existent sur le terrain. A cet égard, le Groupe a envoyé un message fort de soutien à la Conférence Kejiko II, qui s'est tenue à Juba, du 5 au 7 octobre.

43. Le Groupe a participé à la Conférence de tous les Partis politiques du Sud Soudan, qui s'est tenue à Juba du 13 au 17 octobre, sur le thème «Un Sud-Soudan uni pour un Référendum libre, régulier et transparent ». Vingt des Partis politiques du Soudan, y compris le Parti du Congrès national, plusieurs organisations de la société civile et des organisations confessionnelles, ont envoyé des représentants à la Conférence. Le Groupe a été encouragé par les décisions réfléchies et constructives prises par la Conférence, y compris l'engagement à promouvoir la paix, la réconciliation et le respect de la démocratie, l'Etat de droit, le pluralisme politique et un processus référendaire régulier. A cet égard, le Groupe se félicite de l'adoption par la Conférence d'un Code de conduite commun pour les Referenda et les Consultations populaires, un document qu'il a préparé pour aider les Parties soudanaises à mener des Referenda, ainsi que des Consultations populaires, réguliers et transparents.

44. Le Groupe se félicite de, et salue vivement, la politique de la main tendue et de réconciliation politique promue par le *leadership* du SPLM en direction de ses opposants politiques. A cet égard, la participation à la Conférence des dirigeants des Partis politiques et des candidats indépendants qui ont affronté le SPLM au cours des élections d'avril a été particulièrement encourageante. Le Gouvernement du Sud-Soudan a offert une amnistie aux divers groupes et individus qui, au fil des ans, se sont rebellés contre son autorité, y compris lors des élections d'avril 2010. Le Groupe considère également que la réactivation du Forum des dirigeants des Partis politiques du Sud-Soudan constitue une indication encourageante de la détermination des responsables sud-soudanais à faire face conjointement aux défis qui pourraient naître du système politique qui prévaudra après janvier 2011.

De la Sécurité

45. Le 10 août, le SPLM a présenté au Groupe des éléments selon lesquels des agents de sécurité associés aux structures sécuritaires du Nord Soudan fourniraient des armes à la rébellion du Général George Athor dans l'Etat de Jonglei, au Sud Soudan. Le SPLM a, en outre, affirmé qu'il ne s'agissait là que de la partie visible de l'iceberg et qu'il existait un plan systématique, ourdi par des agents militaires et de sécurité à Khartoum, pour déstabiliser le Sud Soudan avant, pendant et après le référendum. Le Groupe a examiné soigneusement les éléments soumis, et a évoqué la question au plus haut niveau. Dans son Mémoire à la Présidence du 18 août, le Groupe a également exprimé sa préoccupation face aux déclarations inflammatoires faites publiquement, qui ont été une source d'anxiété et qui portent en elles un risque de déstabilisation.

46. Le Groupe note que les organes prévus par le CPA pour prévenir la violence sont tout à la fois faibles et insuffisamment institutionnalisés. La Commission conjointe de cessez-le-feu ne peut que réagir aux violations du cessez-le-feu qui parviennent, n'ayant pas mandat d'entreprendre une action préventive. Le Commandement militaire conjoint, qui a mandat d'initier une action préventive, n'a pas été institutionnalisé et ne dispose pas d'un secrétariat. Pour la période restante du CPA, des mécanismes conjoints de prévention des conflits seront nécessaires, surtout dans les zones frontalières.

IV. DE LA PROMOTION DE LA TRANSFORMATION DEMOCRATIQUE

47. Au cours de la période janvier-avril 2010, et en prévision des élections générales d'avril, le Groupe a identifié comme activités prioritaires des mesures visant à promouvoir la transformation démocratique du Soudan. Ces efforts procèdent de l'attachement du Groupe à la démocratisation en tant que principe directeur de l'Union africaine, ainsi que de la reconnaissance que la mise en œuvre du CPA requiert que la phase finale de la période intérimaire soit supervisée par des Gouvernements démocratiquement élus, tant à Khartoum qu'à Juba.

48. Au cours de la période qui a conduit à l'élection générale, le Groupe a été en consultation permanente avec les dirigeants des principaux Partis politiques au Soudan, aussi bien les deux Parties signataires du CPA (le NCP et le SPLM) et d'autres Partis, tant au niveau du Gouvernement que de l'opposition, qu'avec d'autres acteurs, telles que les organisations de la société civile. Dans le cadre de ses efforts de promotion des valeurs démocratiques, le Groupe a facilité une réunion au sommet des Partis politiques à Juba, au Sud Soudan, du 1^{er} au 2 mars. Les représentants de quatorze Partis politiques ont pris part à la réunion. Parallèlement, une réunion séparée réunissant neuf candidats indépendants aux postes de Gouverneurs a été organisée.

49. Au cours de cette réunion au sommet, tous les Partis politiques du Sud et un certain nombre de Partis politiques nationaux, y compris le SPLM, le NCP, le Parti du Congrès populaire (PCP) et le Parti Umma, ont adopté un Code de conduite électorale (ECoC) et une Déclaration d'engagements communs (DoCC). L'ECoC est un Code volontaire qui complète la loi électorale et les procédures de la Commission nationale des Elections, offrant un ensemble de règles de conduite aux Partis politiques pendant les élections. Le DoCC a été conçu comme un engagement de tous les Partis politiques, y compris les non-signataires, en faveur de la mise en œuvre du CPA et des principes de base de la démocratisation au Soudan.

50. L'ECoC contient une disposition portant sur la création d'un Conseil des Partis politiques (PCC), un mécanisme de règlement des différends composé de tous les Partis politiques, fondé sur le principe de l'autorégulation de la conduite politique. Dans les semaines qui ont suivi, les experts détachés auprès du Groupe ont animé des ateliers de formation pour les membres du PCC et aidé cette structure à mobiliser des fonds pour ces activités pendant les élections. La Commission de l'UA a fourni des moniteurs pour aider le PCC à remplir ses fonctions. Le succès du modèle de l'ECoC et du PCC a conduit le Groupe à mettre en place des structures similaires pour le processus référendaire. En raison de désaccords entre les Partis politiques du Nord, il n'a pas été possible d'organiser une réunion au sommet de ces Partis. Toutefois, le Groupe a pu s'accorder avec les principaux Partis politiques sur la substance d'un Code électoral.

De l'élection

51. Le Groupe a été présent au Soudan pendant et après les élections générales (11-15 avril). Au cours de cette période, il a eu des consultations étroites avec la Mission d'observation électorale de l'UA, dirigée par S.E le Président John Kufuor, ainsi qu'avec

d'autres missions d'observation électorale. De même, le Groupe a rencontré les dirigeants du Gouvernement soudanais et ceux des principaux Partis politiques. Le Groupe est resté au Soudan pendant la période de dépouillement des votes et de proclamation des résultats, menant des consultations régulières avec les Parties, afin de veiller à ce que les vainqueurs de l'élection travaillent dans un esprit de générosité et de rassemblement. Le Groupe a également maintenu un contact étroit avec les autres Partis politiques aux fins de suivre leurs réactions aux résultats électoraux et de réagir en conséquence.

Des élections reportées

52. Pour diverses raisons, les élections dans certaines circonscriptions ont été reportées, et les élections des Assemblées des Etats de Gezira et du Sud Kordofan ont été re-programmées pour la fin 2010. Le Groupe a continué de suivre ces élections. Les élections au Sud Kordofan revêtent un intérêt particulier pour le Groupe, étant donné que cet Etat inclut la circonscription où l'on compte le plus grand nombre de partisans du SPLM dans le Nord Soudan, et que la date nouvellement retenue pour l'élection est proche de la fin de la période intérimaire du CPA. Le Groupe a eu des discussions avec les dirigeants politiques du NCP et du SPLM, au niveau national et à celui des Etats fédérés, afin que les élections au Sud Kordofan soient libres et régulières, et qu'elles contribuent à la coexistence pacifique entre groupes politiques et communautés locales résidant dans cet Etat.

De la réponse aux préoccupations liées au Genre au Soudan

53. En juillet 2010, le GUAD a enregistré des progrès importants dans les efforts visant à assurer que la dimension genre est adéquatement prise en compte dans son travail, et ce à travers le recrutement d'une Fonctionnaire chargée du Genre dans l'Equipe de soutien au GUAD.

54. En septembre 2010, le Groupe a entrepris une évaluation préliminaire sur le terrain, et fait un inventaire des parties prenantes sur la question du genre, en particulier au Sud-Soudan. L'évaluation avait, entre autres, pour but d'explorer les possibilités de participation des femmes dans le prochain référendum et dans les négociations sur les arrangements post-référendaires. Après l'évaluation sur le terrain, un rapport a été produit, qui détaille le contexte dans lequel interviennent les efforts présentement déployés et les défis rencontrés, tout en formulant des recommandations spécifiques à l'intention des différents acteurs. Le rapport a été communiqué au Ministère du Genre et aux différentes parties prenantes qui avaient été consultées lors de l'évaluation sur le terrain.

55. Du 12 au 14 octobre 2010, des experts appuyant le Groupe ont participé à la Conférence des Femmes du Sud-Soudan sur le Référendum, qui s'est tenue à Juba, à l'initiative du Bureau du Président et du Ministère du Genre et des Affaires sociales et religieuses du GoSS, en collaboration avec l'UNIFEM. La Conférence a adopté un plan d'action et un communiqué, qui appellent le Gouvernement du Sud-Soudan et les Partis politiques de la région à assurer la participation des femmes dans la préparation du référendum et à reconnaître de leur importance dans la période post-référendaire. Le Groupe a développé des relations étroites avec l'UNIFEM pour promouvoir le rôle des femmes dans le référendum pour le Sud du Soudan, et collabore également avec cette

organisation pour promouvoir la participation des femmes dans les Consultations populaires prévues dans les Etats du Sud Kordofan et du Nil Bleu. Le Groupe a aussi eu des discussions préliminaires avec l'UNIFEM et les organisations locales de femmes pour examiner les voies et moyens propres à garantir que leur rôle est pris en compte, et que les groupes locaux de femmes sont impliqués dans les préparatifs de la Conférence Darfour-Darfour.

56. Les questions du genre figurent parmi les principales questions abordées dans le rapport du GUAD, notamment en ce qui concerne la justice pour les femmes qui ont subi des violences sexuelles et le traitement des conséquences de la violence sur le statut des femmes et des enfants au Darfour. Le Groupe entend suivre de près ce processus pour s'assurer que les revendications des femmes pour que justice soit rendue sont prises en compte.

V. DES NEGOCIATIONS SUR LES ARRANGEMENTS POST-REFERENDAIRES

57. Le Groupe a rencontré les équipes de travail chargées des négociations sur les questions post-référendaires, mises en place par le NCP et le SPLM, respectivement, les 12 et 13 mai. Il a également, à plusieurs reprises, examiné les arrangements post-référendaires, avec les dirigeants des Parties, ainsi qu'avec la MINUS, la Commission de l'Evaluation et du Bilan et les partenaires internationaux. Subséquemment à ces discussions, les Parties ont signé un Protocole d'Accord (MoU) à Mekelle, en Ethiopie, le 23 juin, par lequel elles sont convenues de mener les négociations post-référendaires sur une base bilatérale, le Groupe ayant été invité à jouer un rôle de facilitateur et de présidence des délibérations, avec le soutien de l'IGAD, du Forum des Partenaires de l'IGAD et des Nations unies. Conformément à cet arrangement, le Groupe sera le témoin des pourparlers et le seul intermédiaire international des négociations, étant entendu que les Parties pourront recourir, de façon bilatérale, à l'expertise et à l'assistance internationales. Le Protocole d'accord de Mekelle définit les modalités devant régir les négociations post-référendaires.

58. Une «Session conjointe de présentations» (*Joint Exposure Session*) s'est tenue à Juba, les 19 et 20 juillet, facilitée par le Groupe, avec l'assistance des Nations unies et de l'AEC. Lors de cette rencontre, des experts internationaux identifiés à cet effet ont fait des exposés sur différentes expériences d'autres parties du monde, les principes généraux et les meilleures pratiques. Les Parties ont eu l'opportunité de débattre des méthodes de travail et des principes à suivre.

59. Les progrès accomplis dans les discussions ont été lents en raison de l'absence d'orientation stratégique de la part de l'Equipe qui assure la direction des négociations et de la faiblesse du Secrétariat technique conjoint établi par le Protocole d'Accord de Mekelle. L'UA a finalisé un Protocole d'accord avec le Secrétariat technique conjoint et l'AEC, par lequel elle a accepté d'apporter une contribution financière au Secrétariat à hauteur de 200.000 dollars, en appui à l'ensemble du processus de négociation. Les Parties conviennent, par ce Protocole d'accord, de financer le processus de négociation à hauteur de 300.000 dollars, tandis que l'AEC contribuera 500.000 dollars. Au moment de la finalisation de ce rapport, l'UA était sur le point de signer le Protocole d'accord en appui aux négociations. Il est à espérer que ce soutien financier, ainsi que les orientations politiques

fournies par l'Accord-cadre, conduiront à l'accélération du processus de négociation sur les détails des arrangements post-référendaires.

VI. DE LA COORDINATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

De l'interaction avec la région

60. La coordination de l'implication régionale et internationale au Soudan a constitué un aspect majeur des activités du Groupe. Au cours de l'année, le Groupe a entrepris des consultations avec les Etats voisins, y compris l'Ethiopie (janvier, juin et novembre), l'Ouganda (4 au 5 février), le Kenya (5 au 8 février), le Tchad (10 février), l'Egypte (11 au 12 et 13 au 14 février, ainsi qu'au cours du mois de septembre), la Libye (12 au 13 février), l'Erythrée (22 au 23 avril). Au cours de toutes ces visites, le Groupe a rencontré les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays concernés, les encourageant à appuyer le processus de paix au Soudan, recueillant les vues qu'ils pourraient avoir sur les voies et moyens les meilleurs pour accélérer la quête d'une paix durable, et mobilisant leur appui pour le travail qu'accomplit le Groupe à cet égard.

61. Le 22 juin 2010, le Groupe a eu une autre réunion avec le Premier Ministre d'Ethiopie, Meles Zenawi, Président de l'IGAD, afin d'examiner la situation au lendemain des élections générales d'avril et à la lumière des préparatifs pour le référendum d'autodétermination et des négociations sur les arrangements post-référendaires. Par ailleurs, il convient de relever que, le 9 mars 2010, le Groupe a participé à la réunion au sommet des Etats membres de l'IGAD, tenue à Nairobi et consacrée spécifiquement à la situation au Soudan. Le 23 novembre, à Addis Abéba, le Groupe a participé à la 16^{ème} Session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD. Le Sommet a examiné de façon approfondie les progrès accomplis dans la mise en œuvre du CPA. Le Sommet a exprimé sa disposition à appuyer les efforts du Groupe par tous les moyens possibles, et a demandé à celui-ci de tenir l'IGAD, à travers son Président, informé de l'évolution des négociations. De façon plus générale, le Groupe est en contact continu avec le Président de l'IGAD, le Premier Ministre d'Ethiopie, Meles Zenawi.

62. Le Groupe s'est réjoui de la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad depuis février, et a félicité les deux Gouvernements pour les progrès accomplis à cet égard. Le Groupe a, par la suite, continué de suivre la situation à la frontière entre les deux pays, et est encouragé par la baisse de l'insécurité et la reprise normale des activités économiques et sociales. Le Groupe considère la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad comme une condition *sine qua non* pour le règlement politique du conflit au Darfour et un pas important dans la promotion de la sécurité pour les populations des deux pays.

La Ligue des Etats arabes

63. Le Groupe a maintenu une consultation étroite avec la Ligue des Etats arabes, y compris le Secrétaire général, Amre Moussa, en effectuant des visites au Caire, en février et mars 2010. Il n'est point besoin de souligner le rôle crucial que la Ligue des Etats arabes joue au Soudan et l'importance que revêt un partenariat étroit entre cette organisation et l'UA. Par ailleurs, lors de sa visite au Caire, le Groupe a participé, le 21 mars, à la Conférence

internationale des donateurs pour le Développement et la Reconstruction au Darfour. La Conférence, qui était organisée par l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), a été co-présidée par l'Egypte et la Turquie. La Conférence avait pour objectif de mobiliser 2 milliards de dollars pour des projets de développement à long terme ; elle a finalement mobilisé 850 millions de dollars américains.

Engagement avec l'Europe

64. Le 22 mars, à l'invitation des autorités norvégiennes, le Groupe s'est rendu à Oslo, où il a eu des consultations avec nombre de responsables, y compris le Ministre des Affaires étrangères. Les autorités norvégiennes ont exprimé leur engagement en faveur de la mise en œuvre du CPA et leur soutien à l'UA et aux efforts du Groupe, ainsi que leur disponibilité à apporter une assistance en ce qui concerne les questions post-référendaires, la démarcation des frontières, ainsi que le processus de réconciliation et le renforcement des capacités du Sud Soudan.

65. Du 23 au 24 mars 2010, le Groupe s'est rendu à Bruxelles, où il a rencontré nombre de responsables et institutions de l'UE, y compris la baronne Catherine Ashton, Haute Représentante pour les Affaires étrangères et Vice-Présidente de la Commission européenne, le Comité politique et de sécurité, le Parlement européen, et Torben Brylle, alors Envoyé spécial de l'UE pour le Soudan. Ces réunions ont été l'occasion de discussions approfondies et exhaustives sur tous les aspects de la situation au Soudan. Les responsables de l'UE ont exprimé leur soutien au rapport du GUAD et aux efforts de l'UA, soulignant la disponibilité de l'UE à apporter un appui aux travaux du Groupe. A Bruxelles, le 24 mars, le Groupe a rencontré les Ambassadeurs africains accrédités auprès de l'UE, pour les informer de ses activités.

Coordination entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat des Nations Unies

66. Dans le cadre des efforts d'ensemble de soutien à la mise en œuvre du CPA, au processus politique pour régler la crise soudanaise au Darfour et afin de faciliter la transformation démocratique au Soudan, la Commission de l'UA a organisé une réunion de revue stratégique de haut niveau de l'UA et des Nations unies, le 7 mai 2010, à Addis Abéba. La réunion, que j'ai présidée, a vu la participation des membres du Groupe, du Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, du Secrétaire général adjoint pour les Opérations de Maintien de la Paix, du Représentant spécial conjoint pour la MINUAD, du Médiateur en chef conjoint UA-Nations unies pour le Darfour et du Représentant spécial du Secrétaire général pour la MINUS. La deuxième réunion de revue stratégique UA-Nations unies s'est tenue le 5 novembre 2010. Ces rencontres ont été essentielles au renforcement de la coordination entre l'UA et les Nations unies, en appui aux Parties soudanaises.

67. Le 14 juin, le Groupe a tenu une réunion avec le Secrétaire général adjoint des Nations unies pour les Opérations de maintien de la paix, le Représentant spécial conjoint, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Médiateur en chef conjoint. Au cours de la réunion, les participants ont examiné l'état des pourparlers de paix à Doha, les activités de la MINUAD, ainsi que les différentes consultations entreprises par le

Groupe, et ont convenu de travailler étroitement ensemble et de coordonner leurs activités, tant en ce qui concerne les négociations politiques à Doha que la mise en œuvre du CPA.

De la mise en Place du Forum consultatif sur le Soudan

68. Le 8 mai 2010, j'ai convoqué, à Addis Abéba, une réunion consultative sur le Soudan,. Cette réunion s'est tenue dans le cadre du suivi de la décision d'Abuja d'octobre 2009, mentionnée plus haut. Outre moi-même, les membres du Groupe et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, la réunion a vu la participation de l'IGAD (Ethiopie, qui assure la présidence, et le Secrétariat), des Nations unies, de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'Union européenne, de pays voisins du Soudan (à savoir, le Tchad, la République démocratique du Congo, l'Egypte, le Kenya, la Libye et l'Ouganda), des Envoyés spéciaux ou autres représentants des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, d'autres partenaires de l'UA, ainsi que des représentants du Qatar et de la Commission d'Evaluation et de suivi. La présidence du CPS et le Malawi, en sa qualité de pays assurant la présidence de l'UA, ont également participé à la réunion. Le Médiateur en chef conjoint, le Représentant spécial conjoint et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Soudan ont également pris part à la réunion.

69. La réunion a examiné et évalué la situation au Soudan après l'élection générale d'avril 2010, à la lumière des progrès accomplis et des défis rencontrés dans la mise en œuvre du CPA et dans la quête de la paix, de la sécurité, de la justice et de la réconciliation au Darfour. La réunion a souligné, qu'avec la tenue pacifique des élections qui ont débouché sur l'émergence de représentants élus à tous les niveaux, une nouvelle réalité a fait jour, qui contribuera aux efforts de rétablissement et de consolidation de la paix au Darfour. La réunion a reconnu que les développements au Soudan sont d'une importance cruciale pour la région et pour le continent africain, ainsi que pour le reste de la communauté internationale. A cet égard, la réunion a salué la décision de l'UA de rendre opérationnel le Forum consultatif établi conformément à la décision du CPS du 29 octobre 2009.

70. En ce qui concerne plus spécifiquement la mise en œuvre des questions du CPA en suspens et de la négociation sur les arrangements post-référendaire, les participants ont convenu, entre autres, de ce qui suit: (a) la nécessité de ne ménager aucun effort pour aider les Parties soudanaises à respecter les engagements pris en vertu du CPA; (b) la création de conditions nécessaires pour le bon déroulement des referenda au Sud-Soudan et à Abyei; (c) l'appui au renforcement des capacités et à l'atténuation des conflits au Sud-Soudan. S'agissant du Darfour, la réunion a décidé que le processus politique au Darfour devrait être initié, conformément aux recommandations du GUAD, de façon à inclure toutes les parties prenantes au Darfour et à traiter de manière holistique de toutes les questions. La réunion a souligné que le processus de paix de Doha, mené entre les belligérants, devra, dans l'intervalle, se poursuivre afin de trouver une solution définitive au conflit entre le Gouvernement soudanais et les Mouvements armés, en tant que composante essentielle de ce processus plus large.

71. Le 17 juillet, le Forum consultatif sur le Soudan s'est réuni à Khartoum, sous la coprésidence du Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, et le Secrétaire général adjoint des Nations unies pour les Opérations de Maintien de la Paix, M. Alain Le Roy. Lors de la session publique du Forum consultatif, le NCP et le SPLM ont chacun fait une présentation et ont répondu aux questions des participants.

72. Le Forum a traité des questions relatives à la mise en œuvre du CPA. Il a souligné, entre autres, l'impératif de parvenir à un accord sur les questions du CPA en suspens, y compris la mise en place des structures nécessaires pour la pleine opérationnalisation de la Commission du référendum au Sud-Soudan, les Consultations populaires dans les Etats du Nil Bleu et du Sud Kordofan et la démarcation de la frontière Nord-Sud, en conformité avec les dispositions du CPA. Le Forum s'est félicité des progrès réalisés avec le lancement des négociations post-référendaires.

73. Le Forum a réaffirmé son appel pour un processus politique inclusif au Darfour, qui traiterait de toutes les questions qui préoccupent la population du Darfour. La réunion a salué les efforts du Médiateur en chef conjoint et du Gouvernement du Qatar qui conduisent les négociations de Doha, et a demandé que les préparatifs soient accélérés en vue du lancement d'un processus politique interne au Darfour par le biais, notamment, de la convocation de la Conférence Darfour-Darfour, en complément aux efforts de Doha. Le Forum a appelé le MJE et l'ALS (Abdul Wahid) à se joindre sans tarder au processus. Prenant note de la récente détérioration de la situation sécuritaire au Darfour, le Forum a demandé au Gouvernement soudanais de prendre toutes les mesures nécessaires, de façon unilatérale et en étroite collaboration avec la MINUAD, le Groupe et d'autres partenaires, pour améliorer la sécurité au Darfour et promouvoir la protection des civils. Le Forum a également souligné la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts déployés en vue du redressement et du développement du Darfour.

74. La deuxième réunion du Forum s'est tenue à Addis Abéba, le 6 novembre, sous la coprésidence du Commissaire Ramtane Lamamra et du Secrétaire général adjoint Alain Le Roy. La réunion a eu une interaction avec les Parties soudanaises et un échange de vues approfondi sur la mise en œuvre du CPA et sur la situation au Darfour.

75. Les participants ont noté que le SCF tenait sa deuxième réunion à un moment critique de l'histoire du Soudan, avec la tenue du référendum d'autodétermination dans moins de deux mois. La réunion a salué l'engagement des Parties à assurer la conclusion réussie de la mise en œuvre du CPA, et les a encouragés à redoubler d'efforts en vue de résoudre les questions en suspens, y compris la sécurité, Abyei et la démarcation de la frontière, et a, tout particulièrement, attiré l'attention sur la question de la citoyenneté. Sur le Darfour, la réunion a salué la persévérance du Médiateur en chef conjoint et de l'Etat du Qatar pour tenter d'amener toutes les Parties à la table des négociations, et d'obtenir un accord, a salué les progrès réalisés par le GoS et LJM dans leurs discussions, et a appelé le JEM et l'ALS (Abdul Wahid Al-Nur) à participer immédiatement aux pourparlers sans conditions préalables, avec l'objectif de parvenir à un accord avant la fin de l'année. A cet égard, la réunion a convenu que les négociations de Doha devraient aboutir à un document final qui sera complété plus tard en décembre 2010, en conformité avec le calendrier prévu

par les Parties. Le résultat des négociations de Doha sera le point de départ de la première réunion du processus politique au Darfour, qui devrait avoir lieu au Darfour, en décembre, sous les auspices du Groupe et de la MINUAD, en partenariat avec l'Etat du Qatar. Les participants ont, en outre, convenu que cette réunion fixerait l'ordre du jour du processus politique au Darfour, qui aboutira à une Conférence Darfour-Darfour au début de l'année 2011. La réunion a exprimé son appui aux efforts soutenus du Groupe et reconnu le *leadership* dont il a fait preuve dans tous les aspects de son engagement au Soudan.

Des réunions du Conseil de sécurité des Nations unies

76. Le Groupe s'est rendu à New York du 13 au 15 juin 2010. Le 14 juin, le Président du Groupe a fait une communication au Conseil de sécurité, informant ses membres des activités du Groupe. Les membres du Conseil de sécurité ont fait des déclarations soulignant les défis auxquels le Soudan est confronté et la nécessité de soutenir les Parties soudanaises. Ils ont exprimé leur soutien à l'engagement soutenu de l'UA, notamment à travers le Groupe, aux fins de promouvoir durablement la paix au Soudan. Le Groupe a également rencontré le Groupe des Ambassadeurs africains.

77. Le 16 novembre, dans le cadre de la présidence britannique du Conseil sécurité des Nations unies, le Soudan a encore une fois fait l'objet d'un examen par cet organe réuni au niveau ministériel. Le Président du Groupe a, par vidéo conférence, fait une présentation au Conseil dans laquelle il a informé le Conseil des activités récentes du Groupe, y compris en ce qui concerne « le Cadre pour résoudre les questions en suspens relatives à la mise en œuvre de l'Accord de la paix global et à l'Avenir des relations entre le Nord et le Sud-Soudan » qui a été récemment agréé par les Parties, ainsi que des efforts en cours pour résoudre la question d'Abyei. Le Conseil de sécurité a réitéré son soutien continu au travail du Groupe.

De la réunion de haut niveau à l'Assemblée générale des Nations unies

78. La Commission de l'UA et le Groupe ont participé à une réunion de haut niveau organisée par le Secrétaire général des Nations unies à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, le 24 septembre. Le Président du Groupe et moi-même nous sommes adressés au Conseil de sécurité, mettant en relief les efforts de l'UA, à travers le Groupe, en vue de la facilitation des négociations sur les questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA, les arrangements post-référendaire, et la quête de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour. En marge de cette réunion, le Groupe a rencontré de hauts responsables du NCP et du SPLM, ainsi que des représentants du Gouvernement des Etats-Unis, d'Etats membres de l'UA et d'autres partenaires internationaux.

De l'interaction avec les Etats-Unis

79. Du 15 au 18 juin 2010, le Groupe s'est rendu à Washington DC. Le 16 juin, le Groupe a rencontré la Secrétaire d'Etat Hillary Clinton, le Général Scott Gration, Envoyé spécial des Etats unies pour le Soudan, l'Ambassadeur Jeff Herbst, Coordonnateur pour la reconstruction et la stabilisation, Mme Esther Brimmer, sous-Secrétaire d'Etat pour les Organisations internationales, l'Amb. Johnny Carson, sous-Secrétaire aux Affaires africaines,

et d'autres hauts responsables de l'administration. Le même jour, le Groupe a rencontré le Président Barack Obama, le Général James Jones, alors Conseiller à la Sécurité nationale, et d'autres hauts fonctionnaires du Conseil national de sécurité. Le Président Obama et les autres hauts responsables rencontrés ont exprimé leur appréciation pour les efforts de l'UA, et souligné le soutien de l'Administration au travail du Groupe, ainsi que leur engagement à œuvrer à l'aboutissement du processus en cours au Soudan. Le 17 juin, les membres Groupe ont rencontré des responsables du Congrès et du Sénat. Ils ont également eu une rencontre avec les Ambassadeurs africains lors d'une réunion organisée par la Mission de l'UA à Washington. Il convient de noter que, le 10 juin 2010, en Afrique du Sud, le Président Mbeki avait rencontré le Vice-Président américain, Joe Biden, réunion au cours de laquelle la situation au Soudan a été discutée.

80. Le 23 octobre 2010, le Groupe a rencontré le Président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain, le Sénateur John Kerry, à Khartoum. Au cours de cette réunion, le Groupe a informé le Sénateur Kerry de ses activités au Soudan. Pour sa part, le Sénateur Kerry a présenté la position américaine sur Abyei. Il a exprimé le soutien total et continu des Etats-Unis au travail du Groupe, et a discuté des options que le Gouvernement et le Congrès américain envisagent pour apporter un soutien et un encouragement aux Parties en cette étape ultime et décisive de la mise en œuvre du CPA. Le 6 novembre 2010, le Groupe a de nouveau rencontré le Sénateur Kerry, qui était retourné au Soudan pour discuter d'une série de mesures incitatives pour les Parties visant à encourager une action rapide dans le règlement des questions en suspens du CPA.

VII. OBSERVATIONS

81. Je voudrais conclure ce rapport au Conseil avec les observations suivantes, tirées de l'expérience du Groupe au cours des douze mois de son mandat, et des recommandations à l'intention des Parties soudanaises et des organisations africaines et internationales.

(i) Sur le Darfour

82. Au cours des douze mois écoulés depuis la soumission du rapport du GUAD et l'acceptation de ses recommandations comme constituant la position de l'UA sur le Soudan, il convient de relever que la mise en œuvre de ces recommandations a été plutôt décevante. Sur les questions clés de la justice et de la réconciliation, de la sécurité, du processus de paix et du processus politique, les progrès sont moindres qu'attendu.

De la justice et de la réconciliation

83. En ce qui concerne la justice et la réconciliation, les mesures pour assurer l'obligation de rendre compte et la réconciliation en rapport avec les crimes commis au Darfour durant le conflit n'ont pas encore été adoptées de la manière envisagée par le rapport du GUAD. Tout en reconnaissant les difficultés pratiques et autres pour mener des enquêtes, des procès ou des processus de réconciliation véritable dans un environnement sécuritaire et instable au Darfour, il est nécessaire de mettre à nouveau l'accent sur les questions de justice et de réconciliation. Une approche qui différerait la justice et la réconciliation après

la cessation totale des hostilités ne permettrait pas de répondre aux besoins de la population du Darfour.

84. Les questions de justice et de réconciliation figurent à l'ordre du jour des négociations entre le Gouvernement du Soudan et le LJM, avec des propositions concrètes de la part LJM, ainsi que dans le projet d'accord présenté aux parties par la Médiation conjointe. Le Gouvernement a également adopté une Stratégie pour le Darfour comprenant des références à la justice et à la réconciliation, qui doit être approfondie sur le terrain et à la lumière des recommandations du GUAD.

85. La récente nomination d'un nouveau Procureur général pour les crimes commis au Darfour figure au nombre des exemples de mesures prises par le Gouvernement en ce qui concerne la justice. Lors de leurs réunions avec le Groupe, les représentants du Gouvernement, y compris le Procureur général pour le Darfour, ont donné l'assurance que les enquêtes antérieures sont activement suivies et que les nouveaux crimes, y compris les tueries de Tabra, le 2 septembre 2010, feront l'objet d'enquêtes approfondies. Les responsables soudanais ont informé le Groupe que le Gouvernement a l'intention de lancer, en temps opportun, des poursuites devant les tribunaux pénaux spéciaux pour les événements au Darfour. Le Groupe continuera à suivre ces promesses et d'autres engagements similaires.

86. En mettant en œuvre ces mesures, je note que le Gouvernement a montré qu'il a pris conscience de la nécessité d'examiner les divers aspects du processus de justice pénale, afin de garantir que tous les éléments sont articulés dans une approche intégrée pour rendre la justice. Entre autres choses, les responsables ont identifié l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre, de manière cohérente, des mesures de protection des témoins et des victimes devant participer aux processus de la justice pénale, la mise à disposition d'une représentation juridique efficace pour la défense, et la nécessité de promouvoir la réconciliation à la suite de crimes, comme des domaines prioritaires qui méritent une attention particulière.

87. Afin d'atteindre l'objectif global de justice et de réconciliation au Darfour, il sera nécessaire pour le Gouvernement, comme recommandé par le GUAD, d'aborder ces éléments interconnectés de manière systématique et dans un cadre global. Cela permettra l'introduction progressive de mesures, allant d'actions unilatérales aux interventions résultant d'un règlement politique du conflit.

88. Le Groupe m'a assuré qu'il poursuivra son dialogue avec le Gouvernement soudanais sur les détails de ses propositions visant à promouvoir la justice pénale et la réconciliation, y compris des mesures spécifiques pour renforcer les tribunaux pénaux spéciaux pour les événements au Darfour, qui seront les principales instances pour le jugement des crimes au Darfour. Le Groupe, à travers le dialogue politique au Darfour, encouragera la participation active de la population du Darfour au processus d'identification et d'approbation des mesures spécifiques qui seront nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie. Il travaillera avec d'autres partenaires sur le terrain, en particulier la MINUAD, afin d'encourager un soutien concret au renforcement du système de justice pénale au Darfour, en particulier, et pour faciliter les efforts de réconciliation.

89. Bien que la proposition du GUAD pour la création d'une Cour hybride ait été accueillie avec scepticisme par certains secteurs de la société soudanaise, la recommandation du GUAD a été motivée par les préoccupations exprimées par d'importantes sections de la société soudanaise, en particulier au Darfour, selon lesquelles toute initiative sur la justice doit avoir la confiance de la population du Darfour. La Cour hybride, et le principe de l'hybridation, demeure un élément central de la Réponse en termes de Justice et Réconciliation pour le Darfour, comme indiqué dans le rapport du GUAD. Le Groupe poursuivra son interaction avec le Gouvernement sur cette question, qui sera également discutée, comme l'a recommandé le GUAD, dans le cadre du dialogue politique inclusif au Darfour et de la Conférence Darfour-Darfour.

90. Aussi bien le Groupe que moi-même estimons que des progrès visibles dans le travail préparatoire et la mise en œuvre de la justice pénale et d'autres initiatives seront un test décisif de l'engagement du Gouvernement pour une paix juste au Darfour, et une étape importante dans la restauration de la confiance entre la population du Darfour et le Gouvernement. Pour être efficaces, ces efforts doivent s'inscrire dans une stratégie plus large qui relie paix, justice et réconciliation tel que l'a recommandé le GUAD.

Sécurité

91. S'agissant de la sécurité, le Groupe a continué à surveiller la situation sécuritaire au Darfour, y compris les statistiques sur les incidents violents recueillis par la MINUAD. Jusqu'au début de 2010, les tendances notées au cours des deux années précédentes se sont maintenues, à savoir une baisse générale lente du niveau globale de violence, avec une majorité d'incidents imputables aux conflits intertribaux et à la criminalité. Une augmentation inquiétante des prises d'otages a été également notée. En mai 2010, il y a eu une très forte augmentation de la violence meurtrière, à la suite de la rupture de l'Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement soudanais et le MJE et l'intensification subséquente des affrontements entre les Forces armées soudanaises et ce Mouvement. Heureusement, ces hostilités ont cessé au mois de juin 2010, malgré quelques incidents répétés. En mai et juin également, l'on a assisté à une multiplication des conflits intertribaux, en particulier parmi les tribus arabes. En juillet, une nouvelle évolution inquiétante a été notée avec la flambée de violence dans le camp de déplacés de Kalma, entre les groupes soutenant les pourparlers de paix de Doha et ceux qui s'y opposent, faisant au moins six morts. En septembre, ce conflit s'est étendu au camp de Humeidiya, près de Zalingei, et s'est soldé par une dizaine de morts. Le Groupe a également été préoccupé par le massacre, le 2 septembre, d'un certain nombre de civils dans le camp de personnes déplacées de Tabra, le pire incident du genre depuis plusieurs années, qui est intervenu dans un contexte de violence accrue, y compris des combats en différents endroits du Darfour.

92. Ces incidents, et la tendance générale, prouvent amplement le danger lié à la persistance d'une situation d'insécurité généralisée, si des mesures décisives ne sont pas prises pour y remédier. Le niveau de militarisation de la société dans son ensemble et la faiblesse des institutions chargées d'assurer l'ordre public, dans un contexte de conflits politiques non résolus, créent une situation potentiellement dangereuse dans laquelle de nouvelles flambées de violence sont à prévoir. Le Groupe souligne l'importance d'actions

unilatérales par le Gouvernement du Soudan, en coordination avec la MINUAD, pour assurer la sécurité de ses citoyens au Darfour.

Paix et règlement politique

93. Sur la recherche d'un Accord Politique Global, je suis encouragé par le large soutien, tant au Soudan qu'à l'étranger, au principe selon lequel une résolution du conflit au Darfour doit être le résultat d'un processus inclusif de négociation, impliquant à la fois les belligérants et les parties non-belligérantes et les communautés locales, sur un ordre du jour global. Parmi les arguments en faveur de cette approche, il convient de faire observer que négocier uniquement avec des rebelles armés constitue une incitation pour des individus et groupes mécontents à abandonner l'engagement politique citoyen pour la rébellion armée, et offre l'opportunité aux rebelles armés, quelle que soit l'ampleur de leur soutien populaire, de tenir en otage le processus de paix en appui à leurs objectifs étroits. Ces analyses et recommandations ont été bien accueillies au Soudan et ont été le fondement de l'adoption du rapport du GUAD par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et de son approbation ultérieure par le Conseil de sécurité des Nations unies.

94. Alors que Médiateur en chef conjoint UA-Nations unies a fait des efforts pour impliquer la société civile du Darfour aux pourparlers de paix, leur rôle, à ce jour, a été purement consultatif, sélectif et *ad hoc*. Ceci a eu pour conséquence fâcheuse de créer un problème au Darfour même. Et en limitant les pourparlers aux groupes armés, on leur donne la possibilité de saper le processus s'ils le souhaitent, et les deux Mouvements les plus significatifs, le MJE et l'ALS (Abdul-Wahid), ont refusé de participer aux négociations de Doha, ce qui rend tout accord signé sans objet.

95. Je partage la position du Groupe que le conflit au Darfour nécessite le processus inclusif et holistique de négociation décrit dans le rapport du GUAD. Au moment de la rédaction du présent rapport, les conditions pour établir un tel processus politique, sous la forme d'une Conférence sur le Darfour-Darfour, n'étaient pas encore réunies. En particulier, la polarisation née des récents incidents violents et l'anxiété liée au référendum placent des obstacles additionnels sur la voie de la convocation d'une telle Conférence. Toutefois, ces considérations ne sauraient compromettre l'impératif politique de la tenue de la Conférence Darfour-Darfour, avec l'objectif de parvenir à un Accord politique global. A cet égard, je suis encouragé par les conclusions de la dernière réunion du SCF.

(ii) Mise en œuvre du CPA

96. La réussite de la mise en œuvre du CPA est le défi majeur auquel est confronté le Soudan. A ce jour, les Parties soudanaises ont rempli leurs principaux engagements aux termes du CPA. Les principales phases dans la mise en œuvre du CPA ont été respectées, même si le calendrier a été réaménagé de façon significative pour beaucoup d'entre elles. Les engagements les plus importants du CPA ont été mis en œuvre, malgré la méfiance entre les Parties qui a entraîné beaucoup de retard et de ressentiment, et parfois même menacé de compromettre la paix. Cependant, l'objectif de rendre l'unité attractive grâce aux efforts collectifs des Parties, tel que voulu par le CPA, n'a pas été atteint.

Référendum au Sud-Soudan

97. La tenue du référendum d'autodétermination au Sud-Soudan est au cœur du CPA et de l'avenir du Soudan. Je suis fermement d'avis qu'il est de la plus haute importance que ce référendum se tienne d'une manière crédible, légitime et pacifique. Tous ceux qui ont le droit de vote et qui souhaitent l'exercer devraient être en mesure de le faire, et il ne devrait y avoir aucun doute sur l'authenticité et la légitimité du résultat. A cette fin, la Commission se propose de dépêcher une mission d'observation, qui travaillera étroitement avec les autres missions internationales d'observation.

98. En ce moment, le calendrier pour la tenue du référendum, dans les délais, est désespérément ténu, et des voix se sont élevées pour se demander s'il est techniquement possible d'achever le processus d'enregistrement, la finalisation des listes électorales et la campagne dans les deux mois qui restent. Il est parfaitement légitime que ces questions soient soulevées. Il ne serait, cependant, pas légitime, de défendre ou de prendre une quelconque mesure qui pourrait retarder ou compromettre le référendum. Je soutiens les recommandations du Groupe appelant à déployer tous les efforts possibles pour accélérer les préparatifs en vue du référendum, sans transiger sur les principes démocratiques fondamentaux.

Abyei

99. La question d'Abyei est l'une des plus difficiles à relever au Soudan. Je suis convaincu qu'une solution peut être trouvée au problème d'Abyei ; la situation exige des Parties qu'elles fassent preuve de *leadership* et soient à la hauteur du défi pour trouver une solution équitable qui respecte le principe qu'Abyei est un pont entre le Nord et le Sud. Dans l'intervalle, le Groupe continue d'appuyer les efforts déployés par le Conseil des Eglises du Soudan pour promouvoir la réconciliation et l'apaisement entre les Dinka Ngok et les communautés Misseriya à Abyei.

Frontière Nord-Sud

100. J'exhorte les Parties à prendre les mesures nécessaires pour la démarcation le plus rapidement possible des parties de la frontière qui ne font pas l'objet de disputes. Les Nations unies et l'UA sont prêtes à apporter leur assistance dans ce processus. Je prie instamment les Parties, au plus haut niveau, de conclure un accord sur les parties encore litigieuses de la frontière. Notant qu'il est peu probable que ces questions et la démarcation sur le terrain trouvent une solution avant la fin du mois de janvier, j'exhorte les Parties à poursuivre le processus de négociation et de démarcation des frontières après le référendum, avec l'objectif de conclure l'exercice avant le 9 juillet 2011.

Les Etats limitrophes

101. Je me joins au Groupe pour féliciter les Parties, et en particulier les Gouverneurs des dix Etats limitrophes de la frontière Nord-Sud, pour leurs efforts dans la promotion de la coopération et du bon voisinage, et pour l'attention qu'ils portent aux aspects pratiques de

la coopération et de la prévention des conflits. Il s'agit d'une initiative importante. Je fais mienne la proposition du Groupe que le Forum des Gouverneurs des dix Etats frontaliers soit institutionnalisé et se poursuive après le référendum et au delà, à la fin de la période intérimaire du CPA. Dans le cas où le Sud-Soudan choisirait l'unité, les Etats limitrophes deviendront le pivot de cette unité. En cas de sécession, de bonnes relations de par et d'autre de la frontière n'en seraient encore que plus importantes.

Consultations populaires

102. Les consultations populaires dans les Etats du Sud Kordofan et du Nil Bleu ont été envisagées à un moment où les Parties pensaient que le CPA rendrait l'unité attractive. Le calendrier et le processus des consultations populaires ont été conçus en conséquence. Aujourd'hui, les Consultations populaires se déroulent dans un contexte politique très différent, y compris le référendum au Sud-Soudan.

103. Ce contexte différent n'entame en rien l'importance de ces Consultations populaires. En effet, la perspective de l'appartenance des Etats du Sud Kordofan et Nil Bleu à la partie nord d'un Soudan divisé souligne encore plus l'importance des questions des droits des minorités, de la diversité ethnique et religieuse, et de l'unité dans la diversité. S'ils devaient être séparés de leurs frères du Sud, les groupes vivant dans ces Etats qui s'identifient comme « africains », en particulier les partisans et membres du SPLM, auraient le sentiment d'être des minorités vulnérables. La future gouvernance du nord du Soudan dépendra essentiellement de la conduite des Consultations populaires et de la mise en œuvre fidèle de leurs résultats.

104. A cet égard, je voudrais souligner l'importance de la Commission nationale de révision constitutionnelle, qui, aux termes du CPA (article 2.12.10), a pour mandat de mener un processus participatif et inclusif de révision constitutionnelle avant la fin de la période intérimaire. Cette obligation a été injustement négligée, et le Groupe recommande que cette Commission commence ce processus de révision, dès après la tenue du référendum et des Consultations populaires.

Violence au Sud-Soudan

105. Le Groupe demeure saisi de la question de la violence intercommunautaire au Sud-Soudan. Ses enquêtes indiquent que cette violence, pour l'essentiel, a ses racines dans l'héritage de la guerre civile et les ruptures qu'elle a entraînées en termes de gouvernance. Dans ce contexte de recherche de solutions aux causes profondes du conflit, des mesures immédiates pour faire cesser la violence sont d'une importance cruciale. Le Groupe appuie les efforts déployés par le Gouvernement du Sud-Soudan, les Eglises du Soudan et la société civile pour promouvoir la paix et la réconciliation entre les communautés du Sud-Soudan. Ces efforts devront être maintenus au-delà du référendum.

(iii) Transformation démocratique

106. L'un des objectifs du Groupe a été d'aider tous les Partis politiques soudanais, au Gouvernement comme dans l'opposition, à promouvoir la transformation démocratique du

pays. Les résultats des efforts du Groupe dans ce domaine ont été décevants. Les Partis de l'« Alliance de Juba », principalement les partis d'opposition basés dans le nord du Soudan, se sont montrés incapables de s'entendre sur une stratégie d'engagement dans le processus électoral. Lors de l'élection elle-même, leurs performances ont déçu leurs partisans. L'exercice de la démocratie électorale a permis la mise en place d'une Assemblée nationale et d'une Assemblée législative au Sud-Soudan qui sont dominées, à un niveau plus élevé qu'auparavant, par les partis au pouvoir.

107. La période pré-électorale a connu une détente remarquable du contrôle de l'Etat sur les médias et un débat plus ouvert sur les questions de politique nationale; ce qui n'avait été le cas depuis plus de deux décennies. C'est là une étape importante vers la démocratisation de la vie politique soudanaise. Bien qu'on ait noté un certain recul depuis l'élection, l'essentiel des progrès vers une plus grande ouverture a été maintenue. Ceci est louable. Le verdict de la plupart des équipes d'observateurs internationaux et nationaux est que les élections générales d'avril 2010 n'ont pas respecté les normes internationales. Le Groupe lui-même n'a pas porté pas de jugement sur la conduite ou la qualité des élections. Toutefois, il note que les aspirations de beaucoup de Soudanais pour un Parlement et un Exécutif qui reflètent la pluralité des opinions politiques au Soudan, tant au niveau national et qu'au Sud-Soudan, restent encore insatisfaites. Les autorités électorales, les Partis au pouvoir et les Partis d'opposition, doivent, tous ensemble, relever le défi consistant pour assurer que les prochaines élections répondent à des normes plus élevées.

(iv) Négociation sur les arrangements post-référendaires

108. Les négociations entre les Parties sur les arrangements post-référendaires sont en cours. Elles restent lentes et manquent de coordination. Le principal défi au processus de négociation post-référendaire est, cependant, l'absence d'une vision commune concernant les relations entre le Nord et le Sud du Soudan après le référendum. J'estime que les questions techniques que doivent résoudre les équipes de négociation, si complexes soient-elles, peuvent être surmontées dans le cadre d'un accord politique de haut niveau sur les principes fondamentaux de la relation Nord-Sud.

109. Pour cette raison, l'un des résultats les plus significatifs de la médiation menée actuellement par le Groupe a été l'adoption d'un Document-cadre qui, tout en restant au niveau des principes et des généralités, a néanmoins le mérite de donner une orientation et suffisamment de détails aux Parties afin de leur permettre de négocier les modalités précises des futures relations entre le Nord et le Sud. En particulier, il convient de souligner l'importance que revêt le respect des droits de l'homme, y compris la citoyenneté, pour tous les Soudanais. Je suis convaincu que, quelque soit le résultat du référendum, les Parties soudanaises prendront les mesures nécessaires pour protéger ces droits.

(v) Coordination des réponses régionales et internationales

110. L'engagement africain et international au Soudan, dans le contexte des processus de paix qui y ont cours et de sa politique, est devenu un champ encombré. Il est dès lors important de coordonner cet engagement. L'un des plus grands succès de l'Union africaine a été d'affirmer sa capacité à faire valoir, grâce aux activités du Groupe, le rôle dirigeant de

l'Afrique dans l'engagement international au Soudan. Je suis heureux que l'initiative de l'UA de mettre en place le Forum consultatif sur le Soudan, qui est devenu le principal instrument de partage d'informations et de coordination des approches politiques, ait été universellement bien accueillie.

111. La coordination, au jour le jour, entre le Groupe et les deux missions internationales au Soudan, à savoir la MINUS et la MINUAD, a été exemplaire. La convergence totale d'objectifs et de stratégies, et la complémentarité des modalités de fonctionnement entre le Groupe et la MINUS est de bonne augure pour une approche coordonnée continue face aux défis du parachèvement de la mise en œuvre du CPA. Davantage d'efforts doivent être déployés pour renforcer la coopération s'agissant du processus de paix et du processus politique au Darfour. A cet égard, les conclusions de la dernière réunion du Forum ont indiqué la marche à suivre. Les efforts de l'Etat du Qatar ont été exceptionnellement diligents, généreux et utiles pour le processus de paix au Darfour. Le Qatar est intervenu dans les circonstances les plus difficiles et les plus défavorables qui soient.

(vi) Conclusion

112. Le Soudan se trouve à la croisée des chemins de son histoire nationale. Les mois à venir marqueront le point culminant du CPA, qui est, en lui-même, est une œuvre remarquable. La disposition la plus importante dans le CPA est la reconnaissance du droit à l'autodétermination de la population Sud-Soudan qui doit l'exercer à travers un référendum avec deux options : l'unité ou la sécession. Nous sommes presque arrivés au moment de vérité où ils feront ce choix. Au cours de la période écoulée, un peu moins de six ans depuis la signature du CPA, le Soudan a navigué à travers des défis particulièrement difficiles. Il y a eu des succès et des revers, mais la réalité la plus importante est que la paix règne entre le Nord et le Sud, les préparatifs pour le référendum au Sud-Soudan sont en bonne voie et les Sud-Soudanais sont de plus en plus confiants qu'un référendum crédible, au terme duquel ils pourront décider de leur avenir collectif, sera organisé.

113. Le Soudan a besoin de *leadership* pour naviguer à travers les défis des mois à venir. Le Président et le Premier Vice-Président du Soudan seront tous les deux appelés, individuellement et collectivement, à exercer un *leadership* national exceptionnel. Ce leadership doit transcender les préoccupations partisans et les contingences, et traiter des questions nationales avec la perspective requise. L'Afrique est un partenaire du Soudan dans sa marche de la guerre vers la paix, de la crise au redressement, dans le contexte d'une démocratie véritablement représentative.